

## CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLUS DE L'ESTRIE

**PROCÈS-VERBAL** d'une réunion publique du conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de l'Estrie tenue à la salle Lac Memphrémagog du Delta Sherbrooke, le 30 avril 2008 à 9 h.

### **PRÉSENTS :**

Nicolet, Roger, membre et président  
Bachand, Jean-Philippe, membre  
Badger, Gerald, membre  
Bernier, Maurice, membre  
Bolduc, Joël, membre  
Brochu, Louida, membre  
Fouquet, Guy, membre  
Gagné, Laurian, membre  
Gagnon, Francis, membre  
Gingras, Diane, membre et trésorière  
Hémond, Jacques, membre  
Lamoureux, Bertrand, membre  
Landry, Noël, membre  
Marceau, Denis, membre  
Masson, Réjean, membre  
Nadeau-Saumier, Monique, membre  
Perrault, Jean, membre et 1<sup>er</sup> vice-président  
Potvin, Normand, membre  
Poulin, Marc, membre  
Reid, Marc  
Roy, Alain, membre  
Roy-Laroche, Colette, membre et 2<sup>e</sup> vice-présidente

### **PERSONNES INVITÉES :**

Poulin, Pierre, directeur régional MAMR

### **PERSONNES-RESSOURCES :**

Bureau, Andrée, conseillère en développement  
Fréchette, François, conseiller en développement  
Quirion, Murielle, secrétaire exécutive  
Sévigny, Patricia, conseillère en développement  
Wolfe, Marie-Hélène, directrice générale

### **ABSENTS :**

Durivage, Suzanne, membre et secrétaire  
Mailhot, Martin, membre  
Martel, Marc-André, membre  
Royer, Richard, membre  
Wheeler, Malcolm, membre

Tous les administrateurs ayant été convoqués et un quorum étant présent, la réunion est déclarée régulièrement constituée.

## **PRÉSIDENT ET SECRÉTAIRE**

Monsieur Roger Nicolet préside la séance et madame Murielle Quirion est désignée comme secrétaire chargée de rédiger le procès-verbal de la réunion.

Le président souhaite la bienvenue aux membres du conseil d'administration et profite de l'occasion pour présenter à l'assemblée monsieur Marc Reid, nouveau préfet élu de la MRC du Haut-Saint-François.

### **1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé d'adopter l'ordre du jour tel qu'il a été transmis avec l'avis de convocation, en y apportant les modifications suivantes :

- Ajouter le point 4.1.3 – Dossier Québec central – suivi « Décision »
- Modifier le point 4.3.1 – Stratégie régionale de développement de l'entrepreneuriat pour « Information » au lieu de « Décision »
- Ajouter le point 4.3.3 - Nomination au comité-conseil « Décision »
- Ajouter le point 6.1.3 - Nominations à la Table de concertation des Forums jeunesse régionaux du Québec « Décision »
- Ajouter 6.2.2 - UAF 034-52 : nouveau calcul de possibilité forestière « Décision »
- Ajouter le point 7.2 - Refonte de la carte électorale « Décision »

**CRÉ-08-056** Il est proposé par **Maurice Bernier**  
appuyé par **Normand Potvin**  
et résolu :

D'adopter l'ordre du jour tel que proposé, en y apportant les modifications citées ci-dessus.

**Adoptée à l'unanimité**

### **2. PROCÈS-VERBAL DU 26 MARS 2008**

#### **2.1 Lecture et adoption du procès-verbal du 26 mars 2008**

Monsieur Roger Nicolet demande aux membres du conseil d'administration si l'un d'entre eux demande la lecture du procès-verbal de la dernière réunion du conseil d'administration. Les membres renoncent à la lecture du procès-verbal.

**CRÉ-08-057**

**Il est proposé par Maurice Bernier  
appuyé par Normand Potvin  
et résolu :**

D'adopter le procès-verbal du 26 mars 2008 tel que présenté.

**Adoptée à l'unanimité**

## **2.2 Suivi au procès-verbal**

Le président invite madame Marie-Hélène Wolfe à faire les suivis découlant du dernier procès-verbal.

Marie-Hélène Wolfe présente madame Patricia Sévigny, nouvellement en fonction à titre de conseillère en développement à la CRÉ et responsable de l'axe 2 – « Miser sur le capital humain et l'immigration comme moteur de développement » du Plan de développement de l'Estrie 2007-2012 et à titre de soutien au Fonds de développement régional (FDR).

Elle enchaîne avec le suivi du dernier procès-verbal.

À la page 4, au point 4.2.2 : Le plan d'aménagement de la Formation professionnelle et technique sera adopté par la TECIE le 5 juin prochain. Il est stipulé qu'une présentation en sera faite aux membres du conseil d'administration lors d'une séance ultérieure.

À la page 10, au point 5.2.7 : Développement et positionnement de la grappe des sciences de la vie de l'Estrie, monsieur Jean Perrault demande de reconsidérer ce point. Monsieur Normand Potvin ajoute que le comité d'évaluation de projets du FDR s'est déjà penché sur ce point, que l'analyse n'est pas encore terminée et que des procédures sont en cours.

**CRÉ-08-058**

**Il est proposé par Jean Perrault  
appuyé par Louida Brochu  
et résolu :**

QUE le comité d'évaluation du Fonds de développement régional reconsidère son positionnement et évalue à nouveau la demande formulée par Biomed.

**Adoptée à l'unanimité**

## **3. AFFAIRES INTERNES**

### **3.1 Prévisions budgétaires provisoires**

Marie-Hélène Wolfe présente aux membres du conseil d'administration les prévisions budgétaires provisoires pour l'année 2008-2009, ainsi que la programmation annuelle provisoire. Les prévisions officielles devront être adoptées en juin prochain, suite au dépôt des états financiers pour l'exercice financier terminé au 31 mars 2008.

**CRÉ-08-059**

**Il est proposé par Denis Marceau  
appuyé par Diane Gingras  
et résolu :**

D'adopter les prévisions budgétaires provisoires pour l'année 2008-2009 et la programmation annuelle provisoire.

**Adoptée à l'unanimité**

#### **4. PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE L'ESTRIE 2007-2012**

##### **4.1 Axe 1 – Développement du territoire et du cadre de vie**

###### **4.1.1 Gestion des matières résiduelles – suivi**

Monsieur Guy Labbé est invité à faire une présentation sommaire de l'appel de qualification relativement au dossier de la gestion des matières résiduelles. Celui-ci présente le procès-verbal d'ouverture des offres de candidatures du 30 janvier dernier.

Par la suite, Monsieur Labbé présente le rapport du comité de sélection, lequel était composé de Manon Fortin, Martin Lessard, René Allaire et lui-même (Charles Fournier n'ayant pu assister aux délibérations du comité de sélection pour des raisons médicales). Pour l'étude de ces candidatures, le comité de sélection a procédé à l'analyse de la conformité, le tout selon les exigences de l'appel de qualification. Une grille d'évaluation a été préparée en y déterminant, par consensus, le pointage attribué à chaque sous-critère et critère de sélection. En conclusion, les candidats ayant obtenu au moins un minimum de 15 points pour chacun des 4 critères et un minimum de 70 points, sont les candidats suivants :

- Consortium Conporec – Axor
- Waste Management Québec inc.
- Consortiun Aecon – Sani Eco

Monsieur Roger Nicolet reprend la parole et informe l'assemblée que ceci met fin à l'implication et au mandat de la CRÉ dans ce dossier.

**CRÉ-08-060**

**Il est proposé par Jean Perrault  
appuyé par Marc Poulin  
et résolu :**

D'adopter le procès-verbal d'ouverture des offres de candidatures, ainsi que le rapport du comité de sélection relativement à l'appel de qualification pour le traitement de matières résiduelles.

**Adoptée à l'unanimité**

#### **4.1.2 Démarche régionale pour la qualité de l'eau**

Marie-Hélène Wolfe informe l'assemblée des démarches réalisées depuis l'automne 2007 et monsieur Roger Nicolet poursuit en informant les membres du conseil qu'une rencontre est prévue aujourd'hui avec le représentant de COGESAF afin de clarifier les responsabilités de chacun dans la gestion de l'eau. Quelques échanges s'en suivent.

##### **Cyanobactéries**

ATTENDU QUE la région de l'Estrie a été et sera fortement touchée par des épisodes de cyanobactéries dans ses plans d'eau;

ATTENDU QUE la ministre responsable de la région de l'Estrie a mandaté la CRÉ pour élaborer une stratégie régionale pour lutter contre les cyanobactéries;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec, par la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs a adopté un plan de lutte contre les cyanobactéries en septembre 2007;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec, par le plan de lutte et le budget 2008-2009, identifie les organisations de bassin versant comme les principaux responsables de la mise en œuvre du plan de lutte contre les cyanobactéries et que des moyens financiers leur seront dégagés;

ATTENDU QUE la région de l'Estrie compte cinq organisations de bassin versant sur son territoire;

ATTENDU QUE le monde municipal est responsable de la gestion de l'eau et que la CRÉ de l'Estrie assure le lien politique entre la région et les représentants du gouvernement du Québec en Estrie;

ATTENDU QUE la CRÉ de l'Estrie doit s'assurer de la complémentarité des actions menées par les organisations de bassin versant, les municipalités et l'ensemble des intervenants appelés à agir pour lutter contre les cyanobactéries dans les plans d'eau situés en territoire estrien.

**CRÉ-08-061**

**Il est proposé par Gerald Badger  
appuyé par Francis Gagnon  
et résolu :**

DE demander aux cinq (5) organismes de bassin versant (COGESAF, COBARIC COPERNIC, COGEBY et CBVBM), dont la mission s'étend sur le territoire estrien, de déposer à la CRÉ de l'Estrie leur plan d'action de lutte contre les cyanobactéries pour l'année 2008-2009 au plus tard le 2 juin 2008;

DE demander aux organismes de bassin versant d'inclure dans leur plan d'action des interventions concrètes qui seront réalisées par l'ensemble des intervenants concernés avec échéancier, de préciser les indicateurs de résultats et les moyens financiers nécessaires, de même que la provenance des fonds;

DE mettre en place, sous l'autorité de la CRÉ de l'Estrie, une table régionale d'organismes de bassin versant pour :

- Suivre l'évolution des plans directeurs de l'eau sur le territoire estrien;
- Dégager les priorités d'intervention régionales de façon concertée sur le territoire de la CRÉ et produire un plan d'action régional pour les années subséquentes.

**Adoptée à l'unanimité**

**Balises de financement pour la qualité de l'eau en Estrie via le Fonds de développement régional (FDR)**

ATTENDU QUE le comité du Fonds de développement régional (FDR) de la CRÉ de l'Estrie a confié au groupe de travail sur les cyanobactéries le mandat de définir des balises pour le financement de projets au regard de l'amélioration de la qualité de l'eau;

ATTENDU QUE l'entente spécifique « Pour une eau propre en Estrie » a pris fin le 31 mars 2008 et qu'elle n'est pas renouvelable;

ATTENDU QUE la qualité de l'eau est une priorité identifiée dans le Plan de développement de l'Estrie à l'axe 1 « Miser sur un développement harmonieux du territoire et du cadre de vie »;

ATTENDU QUE la CRÉ a, le 26 mars dernier, décrété un moratoire sur les projets dont l'objet est la qualité de l'eau en attendant les recommandations du groupe de travail;

ATTENDU QUE la CRÉ recevra les rapports des organismes de bassin versant en juin 2008 et que des actions devront être réalisées au cours de l'été 2008.

**CRÉ-08-062**

**Il est proposé par Colette Roy-Laroche  
appuyé par Maurice Bernier  
et résolu :**

DE réserver une enveloppe de 100 000 \$, à même le volet projets structurants du Fonds de développement régional 2008-2009, pour des projets dont l'objectif sera l'amélioration de la qualité de l'eau et la lutte contre les cyanobactéries;

DE mettre en place un comité de travail qui aura comme principale responsabilité de recevoir les projets déclarés admissibles au FDR et de les analyser en fonction de leur pertinence et de leur effet structurant dans l'atteinte des objectifs fixés par le plan d'action régional en matière de qualité de l'eau, ceci dans le respect de la politique d'investissement du FDR;

DE nommer à ce comité, les personnes suivantes :

- Roger Nicolet, président de la CRÉ de l'Estrie
- Laurian Gagné et Normand Potvin, membres du comité FDR de la CRÉ de l'Estrie
- Guy Fouquet, titulaire du siège « environnement »
- Réjean Masson, préfet de la MRC de Coaticook
- Un représentant de la Table régionale des organismes de bassin versant

### **Adoptée à l'unanimité**

Monsieur Noël Landry se questionne sur la pertinence de mettre en place un comité de travail ce jour. Monsieur Roger Nicolet l'informe que ce comité permettra d'apporter un meilleur éclairage au comité d'évaluation du Fonds de développement régional.

Madame Diane Gingras s'interroge quant à l'insuffisance du montant réservé à l'enveloppe budgétaire.

Monsieur Roger Nicolet mentionne qu'il s'agit d'un engagement moral, voire tacite et que le conseil d'administration pourra augmenter ultérieurement l'enveloppe budgétaire allouée à ce dossier, étant donné l'enjeu majeur dans notre région.

#### **4.1.3 Dossier du Québec central – suivi**

Étant donné que ce dossier existe depuis plusieurs années et afin de situer les membres dans ce dossier, monsieur Jean Perrault en fait l'historique et l'état d'avancement des travaux.

CONSIDÉRANT QUE le maintien de la totalité du réseau du Québec Central se veut un atout important pour la viabilité économique et représente un potentiel pouvant améliorer la compétitivité des entreprises situées le long du tronçon pour les deux régions;

CONSIDÉRANT QUE le maintien du réseau Québec Central se veut un outil de développement incontournable pour la région et particulièrement, pour la MRC du Haut-Saint-François;

CONSIDÉRANT les limites au développement des infrastructures routières, l'augmentation du coût du carburant, la reconnaissance et l'intégration des coûts environnementaux des activités de transports et le développement et la compétition des chaînes logistiques de transports;

CONSIDÉRANT le dépôt d'une analyse produite par la MRC de Montmagny au Conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de la Chaudière-Appalaches et qui sera rendu publique le 1<sup>er</sup> mai 2008, amenant un nouveau regard sur les possibilités de relance du chemin de fer et l'exploitation de celui-ci;

CONSIDÉRANT la volonté d'analyser la viabilité de la division Chaudière du réseau ferroviaire du Québec Central, soit le tronçon Vallée-Jonction – Lac-Frontière afin d'évaluer les besoins des entreprises et les coûts de réhabilitation de ce tronçon;

CONSIDÉRANT la volonté exprimée par la Conférence régionale des élus de la Chaudière-Appalaches que le ministère des Transports du Québec (MTQ) se porte acquéreur du tronçon Vallée-Jonction – Lac-Frontière du chemin de fer appartenant à la Compagnie de Chemin de fer du Québec Central.

**CRÉ-08-063**

**Il est proposé par Jean Perrault  
appuyé par Laurian Gagné  
et résolu :**

DE soutenir la demande de la Conférence régionale des élus de la Chaudière-Appalaches au MTQ demandant que celui-ci se porte acquéreur du tronçon Vallée-Jonction – Lac-Frontière;

D'acheminer une correspondance à la ministre des Transports, madame Julie Boulet et en copie conforme à la ministre responsable de la région de l'Estrie, demandant une intervention de son ministère dans ce dossier;

DE soutenir la Conférence régionale des élus de la Chaudière-Appalaches, selon ces besoins, par la participation de la Conférence régionale des élus de l'Estrie à tout comité de travail, permettant la recherche de solution viable pour la relance du réseau de chemins de fer en considérant les consensus de la rencontre du 10 mars 2008.

**Adoptée à l'unanimité**

#### **Nomination au comité de suivi du Québec central**

**CRÉ-08-064**

**Il est proposé par Normand Potvin  
appuyé par Jean Perrault  
et résolu :**

DE nommer monsieur Marc Reid au comité de suivi du Québec central.

**Adoptée à l'unanimité**

## **4.2 Axe 2 – Miser sur le capital humain et l'immigration comme moteur de développement**

### **4.2.1 Études et recherches : entente intérimaire de partenariat en matière d'immigration dans la région de l'Estrie**

CONSIDÉRANT QUE le projet d'entente intérimaire s'inscrit dans le Plan de développement de l'Estrie 2007-2012;

CONSIDÉRANT QUE le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC), le ministère des Affaires municipales et des Régions (MAMR) et probablement Emploi-Québec Estrie sont partenaires de la présente entente intérimaire.

CRÉ-08-065

**Il est proposé par Louida Brochu  
appuyé par Francis Gagnon  
et résolu :**

D'accorder la somme maximale de 20 000 \$ à même l'enveloppe disponible pour les Études et recherches du Fonds de développement régional (FDR) pour l'année 2008-2009;

D'autoriser le président ou son représentant à signer l'entente;

DE demander à chaque MRC de nommer un répondant.

**Adoptée à l'unanimité**

#### **4.2.2 Projet PRÉE : outiller les élus**

Madame Andrée Bureau rappelle aux membres leur souhait manifesté lors d'une séance du conseil d'administration afin d'être mieux outillé pour intervenir adéquatement dans leur milieu. Des travaux en ce sens sont en cours. Ces outils seront présentés à la Table des MRC de l'Estrie qui se tiendra en juin prochain et par la suite, une présentation de ceux-ci sera faite aux élus municipaux.

### **4.3 Axe 4 – Accélérer le processus d'adaptation économique de la région**

#### **4.3.1 Stratégie régionale de développement de l'entrepreneuriat**

Madame Andrée Bureau remet la parole à madame Diane Gingras. Celle-ci mentionne que le plan final sera déposé à la mi-mai et que par la suite, le comité-conseil déposera son rapport lors de la prochaine séance du conseil d'administration prévue en juin.

#### **4.3.2 Filières**

##### **4.3.2.1 ACCORD – état d'avancement**

Madame Andrée Bureau présente sommairement l'état d'avancement des différents créneaux ACCORD :

- La filière **Transformation du bois d'apparence et composites** est signée depuis près d'un an et va bon train;
- La filière **Élastomère et véhicules récréatifs** doit déposer son plan d'action en juin auprès du gouvernement;
- La filière **Électronique de pointe pour les technologies de l'information** est sur le point de fusionner les créneaux de la Montérégie et de l'Estrie, lesquels sont complémentaires et coordonnés par Micro-TeQ-10 qui est fort dynamique;

- La filière **Bio-industries environnementales** est à l'étape d'élaboration de la stratégie;
- La filière **Biotech Santé** en est à ses tous débuts, soit à la création du comité de créneau.

#### 4.3.2.2 Agroalimentaire – réflexion stratégique à la CRÉ

Madame Andrée Bureau présente sommairement l'historique du développement agroalimentaire en Estrie et du soutien financier offert par le Fonds de développement régional depuis 1998.

En mars dernier, l'entente spécifique relativement au développement du secteur agroalimentaire en Estrie a pris fin. La politique d'investissement du FDR ne permettant pas de récurrence dans les ententes spécifiques et suite aux directives émises en conseil, aucune négociation en vue de signer une nouvelle entente n'a été entamée.

Toutefois, l'agroalimentaire s'inscrit de façon indirecte dans tous les axes du Plan de développement de l'Estrie 2007-2012.

Avec la fin de l'entente spécifique, la fin du plan stratégique de développement du secteur agroalimentaire qui termine en mars 2009, la publication du rapport Pronovost sur l'avenir de l'agriculture au Québec et la toute nouvelle Stratégie d'accroissement des achats de produits alimentaires québécois sur le marché intérieur, il semble opportun pour la CRÉ de réfléchir à la façon dont elle veut soutenir le développement agroalimentaire en Estrie.

Pour ce faire, un comité de travail pourrait être mis en place.

Le comité de travail pourrait compter sur la collaboration des intervenants directement impliqués dans le développement du secteur agroalimentaire que sont le MAPAQ, l'UPA, les CLD et le CIBLE.

Au terme de la réflexion stratégique, le comité devrait proposer des pistes de solutions aux questions suivantes :

- Où s'inscrit le développement agroalimentaire dans le Plan de développement de l'Estrie 2007-2012 dans le but de préciser les objectifs?
- Par quels moyens la CRÉ de l'Estrie entend-elle soutenir le secteur agroalimentaire?
- Quel est le partage des rôles et responsabilités entre le palier local et le palier régional?
- Comment doit s'articuler la prochaine planification du secteur agroalimentaire?

Monsieur Noël Landry mentionne qu'il serait très important de continuer à soutenir financièrement le CIBLE pour l'année qui vient. Monsieur Nicolet l'informe que malheureusement, cette situation est non conforme à la politique d'investissement du FDR.

Madame Marie-Hélène Wolfe indique que le contexte actuel dépasse largement les dispositions de l'entente spécifique. Au cours d'une séance de travail tenue hier en après-midi, la CRÉ s'est engagée à travailler avec les partenaires concernés.

**CRÉ-08-066**

**Il est proposé par Normand Potvin  
appuyé par Colette Roy-Laroche  
et résolu :**

DE nommer au comité les personnes suivantes :

- Gérald Badger
- Maurice Bernier
- Diane Gingras
- Bertrand Lamoureux
- Noël Landry
- Normand Potvin

**Adoptée à l'unanimité**

#### **4.3.3 Nomination au comité-conseil**

**CRÉ-08-067**

**Il est proposé par Maurice Bernier  
appuyé par Jacques Hémond  
et résolu :**

DE nommer au comité madame Suzanne Beaudry au comité-conseil. Madame Beaudry travaille à Développement économique Canada.

**Adoptée à l'unanimité**

#### **4.4 Rencontre annuelle de suivi du Plan de développement de l'Estrie 2007-2012**

Marie-Hélène Wolfe explique qu'au moment de l'adoption du Plan de développement de l'Estrie 2007-2012, il a été convenu d'en faire des suivis annuels.

La rencontre de suivi du Plan de développement de l'Estrie 2007-2012 se veut la toute première édition et souligne la première année de mise en œuvre du Plan, laquelle aura lieu le mercredi 28 mai à 9 h à la salle Lac Memphrémagog du Delta Sherbrooke.

Cette rencontre aura pour objet de présenter l'état d'avancement des travaux et d'identifier les priorités de la seconde année de mise en œuvre. L'an prochain, il y aura une activité de plus vaste envergure à laquelle sera convié l'ensemble des partenaires.

## 5. FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL (FDR)

### 5.1 Bilan provisoire de l'année 2007-2008

Madame Andrée Bureau présente le bilan provisoire des investissements FDR pour l'année 2007-2008 et en explique les différents volets. Tel que précisé au point 3.1, les sommes résiduelles sont reportées à l'année 2008-2009.

### 5.2 Études et recherches

#### 5.2.1 Projet territorial de documentation sur la modulation de programmes et de services (FDR05-08-301)

CONSIDÉRANT QUE l'évaluation de la demande d'aide financière démontre que l'organisation est admissible et que le projet s'inscrit dans le Plan de développement de l'Estrie 2007-2012;

CONSIDÉRANT QUE la modulation des programmes et des services aux réalités territoriales est un vaste chantier et qu'il apparaît nécessaire de documenter rigoureusement certaines expériences.

CRÉ-08-068

**Il est proposé par Marc Reid  
appuyé par Normand Potvin  
et résolu :**

D'accorder la somme maximale de 20 000 \$ à la Commission scolaire des Hauts-Cantons pour la réalisation du projet territorial de documentation sur la modulation de programmes et de services à même l'enveloppe disponible pour les Études et recherches du FDR pour l'année 2008-2009;

DE demander au promoteur d'inclure à l'étude une documentation des programmes suivants : Approche territoriale intégrée et enveloppe réservée du FDR pour le soutien aux projets de diversification économique;

D'autoriser la directrice générale à signer l'entente avec la Commission scolaire des Hauts-Cantons;

DE demander à la Commission scolaire des Hauts-Cantons de faire rapport au conseil d'administration des résultats de l'étude.

**Adoptée à l'unanimité**

### 5.3 Suivi des ententes spécifiques

Monsieur François Fréchette fait état de la situation des ententes spécifiques à ce jour :

- **L'entente de partenariat régional en tourisme** est signée par les parties et une conférence de presse s'est tenue le 4 avril dernier à Magog annonçant la conclusion de cette entente. Le premier appel de projets est en cours et les candidats ont jusqu'au 30 mai prochain pour y déposer leur projet;
- **L'entente de partenariat portant sur la consolidation des organismes artistiques professionnels de la région de l'Estrie** est signée par toutes les parties et l'annonce en sera faite ce soir à la Microbrasserie Le Siboire à Sherbrooke. La somme de 150 000 \$ (dont 75 000 \$ provient du FDR) sera répartie entre quatre organismes de la façon suivante : Axile, compagnie de danse, 30 000 \$; l'Association des auteures et auteurs des Cantons de l'Est, 37 500 \$; Course Estrie, 37 500 \$; CREATIO, centre d'artistes, 45 000 \$;
- **L'entente spécifique sur l'amélioration des conditions de vie des aînés** est signée par toutes les parties. En préparatif de l'an 1, le fonds permettant d'améliorer les conditions de vie des aînés sera mis en place;
- **L'entente spécifique sur l'égalité entre les hommes et les femmes** est signée par les parties et les indicateurs de résultats seront livrés et présentés lors conseil d'administration prévu en juin prochain.

## 6. AFFAIRES RÉGIONALES

### 6.1 Forum jeunesse Estrie

#### 6.1.1 FRIJ : recommandation de trois (3) projets

**Fonds régional d'investissement jeunesse – Volet projets structurants locaux  
« Townships Youth Link »**

CONSIDÉRANT QUE le projet Townships Youth Link a déposé une demande d'aide financière dans le cadre du FRIJ-Estrie et que le projet est considéré comme étant admissible et qu'il répond aux exigences du cadre de gestion du FRIJ;

CONSIDÉRANT QUE le projet, mis en œuvre PAR et POUR les jeunes, amènera ces derniers à participer activement au développement de leur communauté, augmentant ainsi leur sentiment d'appartenance à la région estrienne;

CONSIDÉRANT QUE le projet vise à développer les compétences des jeunes anglophones de la région afin d'en faire des citoyens actifs et responsables;

CONSIDÉRANT QUE le projet touche une communauté qui fait face à des défis importants quant à sa relève;

CONSIDÉRANT QUE le projet contribuera à améliorer les conditions de vie des jeunes anglophones.

**CRÉ-08-069**

**Il est proposé par Joël Bolduc  
appuyé par Monique Nadeau-Saumier  
et résolu :**

De soutenir financièrement le projet Townships Youth Link, pour un montant maximal de 25 000 \$, à même l'enveloppe du Fonds régional d'investissement jeunesse.

D'autoriser les présidents du Forum jeunesse Estrie et de la CRÉ de l'Estrie à signer la convention d'aide financière.

**Adoptée à l'unanimité**

**Fonds régional d'investissement jeunesse – Volet projets structurants locaux  
« Coordonnateur du loisir – Municipalité de Cookshire-Eaton »**

CONSIDÉRANT QUE le projet « Coordonnateur du loisir – Municipalité de Cookshire-Eaton » a déposé une demande pour faire l'objet d'une analyse dans le cadre du FRIJ-Estrie et que le projet est considéré comme étant admissible;

CONSIDÉRANT QUE le projet aura un effet structurant sur l'amélioration de la qualité de vie pour la communauté de Cookshire-Eaton, particulièrement pour les jeunes et les jeunes familles;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Cookshire-Eaton compte assurer la pérennité du poste de coordonnateur du loisir à la fin de la subvention du FRIJ;

CONSIDÉRANT QUE le FRIJ a déjà accordé du financement à la municipalité de Weedon pour un projet semblable;

CONSIDÉRANT QUE le projet ne touche pas spécifiquement les jeunes, mais l'ensemble de la communauté, bien qu'une attention particulière leur soit accordée;

CONSIDÉRANT QUE l'organisation du loisir relève d'une responsabilité municipale;

CONSIDÉRANT QUE le Forum jeunesse Estrie souhaite se pencher sur l'élaboration d'un cadre plus précis concernant les demandes de financement émanant des municipalités;

**CRÉ-08-070**

**Il est proposé par Joël Bolduc  
appuyé par Maurice Bernier  
et résolu :**

D'accorder une aide financière de 8 625 \$ au projet « Coordonnateur du loisir pour la municipalité de Cookshire-Eaton », à même le Fonds régional d'investissement jeunesse, pour la première année de mise en œuvre du projet.

D'autoriser les présidents du Forum jeunesse Estrie et de la CRÉ de l'Estrie à signer la convention d'aide financière.

DE ne pas procéder à l'analyse d'aucun autre projet de la même nature avant d'avoir précisé un cadre d'analyse particulier pour l'acceptation ou non de ces projets.

### **Adoptée à l'unanimité**

#### **Fonds régional d'investissement jeunesse – Volet actions jeunes structurantes « Place à la relève »**

CONSIDÉRANT QUE le Forum jeunesse Estrie a signé en 2007-2008 une action jeunesse structurante de trois ans sur l'engagement des jeunes dans leur milieu de vie;

CONSIDÉRANT QUE le Forum jeunesse Estrie a pris connaissance du rapport d'activités 2007-2008 de l'action jeunesse structurante Place à la relève et que ce rapport est conforme aux attentes;

CONSIDÉRANT QUE le Forum jeunesse Estrie a pris connaissance du plan d'action 2008-2009 de l'action jeunesse structurante Place à la relève et qu'il répond aux attentes concernant les deux volets déjà en œuvre, soit le volet actions interculturelles et le volet sport et loisir;

CONSIDÉRANT QUE le Forum jeunesse Estrie a convenu de :

- procéder au développement du volet politique et du volet engagement communautaire;
- présenter au CA de la CRÉ de juin les projets développés dans les deux volets mentionnés précédemment;
- mettre davantage d'efforts à la coordination de l'action jeunesse structurante afin d'optimiser la collaboration entre les partenaires de l'entente.

CONSIDÉRANT QUE le Forum jeunesse Estrie recommande aux partenaires de l'action jeunesse structurante Place à la relève de poursuivre leur engagement.

**CRÉ-08-071**

**Il est proposé par Joël Bolduc  
appuyé par Maurice Bernier  
et résolu :**

D'engager un montant de 100 000 \$ pour l'an 2 de l'action jeunesse structurante « Place à la relève », correspondant aux engagements des volets Actions interculturelles et Sport et loisir, ainsi que pour la coordination de l'entente assurée par le Forum jeunesse Estrie.

DE recevoir, lors de la rencontre de juin les engagements financiers pour les nouveaux volets développés dans le cadre de l'action jeunesse structurante Place à la relève.

DE transmettre la présente résolution aux partenaires de l'entente afin qu'ils confirment leur engagement pour l'an 2 de l'action jeunesse structurante.

**Adoptée à l'unanimité**

**6.1.2 Nomination au jury du Concours « Je prends ma place »**

Pour mieux reconnaître l'implication des jeunes citoyens, le gouvernement du Québec lance à nouveau le concours « Je prends ma place » consacré à la reconnaissance de l'implication des jeunes. Ce concours soulignera les réalisations sociales ou autres vouées à l'intérêt général.

Les Forums jeunesse régionaux sont responsables du volet régional du concours et doivent déterminer un lauréat dans chaque région. Ils ont pour mission de mettre sur pied un jury, incluant un représentant du Forum jeunesse Estrie, un représentant de la CRÉ de l'Estrie et trois représentants de la communauté.

Le jury aura comme mandat de désigner un gagnant pour le 20 juin 2008. Le Forum jeunesse Estrie a donc besoin qu'un membre de la CRÉ de l'Estrie participe aux activités du jury.

CRÉ-08-072

**Il est proposé par Joël Bolduc  
appuyé par Jacques Hémond  
et résolu :**

De nommer Monsieur Jean Perrault, représentant de la CRÉ de l'Estrie, afin de siéger au comité de jury pour le concours « Je prends ma place ».

**Adoptée à l'unanimité**

**6.1.3 Délégation du Forum jeunesse Estrie à la Table de concertation des Forums jeunesse régionaux du Québec (TCFJRQ)**

CONSIDÉRANT QUE la TCFJRQ a adopté de nouveaux règlements généraux en mars 2008;

CONSIDÉRANT QUE l'article 22 de ces règlements spécifie que, chaque année, les Forums jeunesse régionaux membres de la TCFJRQ doivent faire parvenir à cette dernière un formulaire d'adhésion indiquant les noms de leurs représentants;

CONSIDÉRANT QUE l'article 22 de ces règlements spécifie que, dans le cas d'un Forum non incorporé, le renouvellement de l'adhésion doit être entériné par la Conférence régionale des élus à laquelle, il est rattaché;

CONSIDÉRANT QUE le Forum jeunesse Estrie n'est pas incorporé;

CONSIDÉRANT QUE l'article 4.3 du protocole d'entente entre le Forum jeunesse Estrie et la CRÉ de l'Estrie stipule que la CRÉ de l'Estrie reconnaît que le Forum jeunesse Estrie a pleine et entière autonomie de décision et de gestion quant à l'utilisation des sommes relatives à son fonctionnement, incluant les ressources humaines, matérielles, la recherche et développement de même que la vie associative;

CONSIDÉRANT QUE le Forum jeunesse Estrie, lors de sa rencontre régulière du 21 avril 2008, a désigné ses délégués qui siégeront à la TCFJRQ.

**CRÉ-08-073**

**Il est proposé par Joël Bolduc  
appuyé par Denis Marceau  
et résolu :**

D'entériner le renouvellement de l'adhésion du Forum jeunesse Estrie à la Table de concertation des Forums jeunesse régionaux du Québec;

D'entériner la résolution du Forum jeunesse Estrie qui désigne Robin Poulin-Lemieux (délégué élu), Christine Baron (délégué élu substitut), Dominique Desautels (coordonnatrice du Forum) et Alexandre Lavallée (substitut du coordonnateur) pour le représenter à la Table de concertation des Forums jeunesse régionaux du Québec.

**Adoptée à l'unanimité**

## **6.2 Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire (CRRNT)**

### **6.2.1 Confirmation du budget 2008-2009**

Marie-Hélène Wolfe informe les membres du conseil que, dans le cadre du Programme d'approche intégrée et régionalisée visant la mise en œuvre des Commissions régionales sur les ressources naturelles et le territoire, le ministère des Ressources naturelles et de la Faune versera, pour l'année 2008-2009, une somme de 300 000 \$ à la CRÉ afin de poursuivre les travaux déjà entamés et d'amorcer la réalisation du Plan régional de développement intégré des ressources et du territoire.

### **6.2.2 UAF 034-52 : nouveau calcul de possibilité forestière**

CONSIDÉRANT QUE la CRÉ de l'Estrie et la Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire (CRRNT) désirent qu'un diagnostic soit effectué afin de bien évaluer les impacts d'une éventuelle modification de l'unité d'aménagement forestier (UAF) 034-52 sur l'activité forestière, au plan économique et social, tant pour les collectivités que les bénéficiaires de contrat d'approvisionnement et d'aménagement forestier (CAAF);

CONSIDÉRANT QUE ce diagnostic permettra d'évaluer l'impact de la création de l'UAF 034-52 par rapport à l'éventuelle création de deux unités d'aménagement forestier distinctes qui respecteraient les limites administratives de l'Estrie (05) et de Chaudière-Appalaches (12);

CONSIDÉRANT QU'UNE éventuelle modification des limites administratives de l'UAF 034-52 aura des répercussions sur le calcul de la possibilité forestière;

CONSIDÉRANT QUE la correspondance du 19 novembre 2007 de monsieur Gilles Desaulniers, sous-ministre associé, adressée à Roger Nicolet identifiait la possibilité d'initier un processus de révision de l'unité d'aménagement forestier selon les dispositions de la Loi sur les forêts;

CONSIDÉRANT QUE l'un des mandats du Forestier en chef est de déterminer la possibilité forestière des forêts du domaine de l'État;

CONSIDÉRANT QUE le forestier en chef doit commencer sous peu les prochains calculs de possibilité forestière pour la période 2013-2018.

**CRÉ-08-074**

**Il est proposé par Maurice Bernier  
appuyé par Jacques Hémond  
et résolu :**

QUE le ministre des Ressources naturelles et de la Faune mandate le Forestier en chef afin qu'il puisse refaire le calcul de possibilité forestière en considérant une nouvelle unité d'aménagement forestier qui respecterait les limites administratives de l'Estrie et ce, d'ici le 31 décembre 2008.

**Adoptée à l'unanimité**

### **6.3 FIER – Fonds soutien Estrie – Rapport d'activité**

Madame Diane Gingras est invitée à prendre la parole. Elle présente à l'assemblée le rapport d'activité du FIER – Fonds soutien Estrie qui fait état de situation au 31 décembre 2007 et profite de l'occasion pour énumérer la liste des membres du conseil d'administration du Fonds soutien Estrie.

### **6.4 Table de concertation régionale sur les VHR – nomination à la vice-présidence et avancement des travaux**

**CRÉ-08-075**

**Il est proposé par Gerald Badger  
appuyé par Maurice Bernier  
et résolu :**

DE nommer Jacques Hémond au poste de vice-président de la Table de concertation régionale sur les VHR;

DE nommer Marc Reid, à titre de représentant de la MRC du Haut-Saint-François à la Table de concertation régionale sur les VHR.

**Adoptée à l'unanimité**

## 7. AFFAIRES GOUVERNEMENTALES

### 7.1 Programme régional d'accessibilité aux services de garde – rapport du comité régional

Marie-Hélène Wolfe présente le Plan régional d'accessibilité aux services de garde pour la région de l'Estrie : Développement de places additionnelles et accès à l'information. Comme convenu lors du conseil d'administration du 26 mars dernier, le dépôt du document auprès du ministère de la Famille s'est fait le 15 avril dernier.

Toutefois, la CRÉ doit adopter officiellement le rapport. Il s'agit d'un sujet très important pour la région de l'Estrie.

Le ministère de la Famille et des Aînés a lancé, le 15 avril dernier, l'appel de projets pour la création de 9 000 places subventionnées dans les services de garde éducatifs au cours des deux prochaines années. Les promoteurs devront démontrer que leurs projets s'inscrivent dans les priorités régionales définies par la CRÉ en remplissant un formulaire prescrit par le Ministère et l'acheminer au plus tard le 15 mai prochain.

Elle passe en revue différents points de ce plan, tel que l'entente entre le Ministère de la Famille et la CRÉ, le rapport de la démarche de consultation, ainsi que les recommandations du comité de travail régional sur le développement de places additionnelles en ce qui a trait aux objectifs 1 et 2 du Plan régional d'accessibilité.

Après avoir effectué un travail rigoureux de collecte d'information et d'analyse, le comité régional a identifié les priorités de développement suivantes : vu les besoins immenses, le développement de places poupons doit être priorisé, de même, à la demande des parents, le développement de places en installation doit être privilégié. Le comité recommande également de favoriser le développement de places pour les familles en milieu défavorisé. En termes d'accès à l'information, la région confirme la nécessité d'avoir une gestion centralisée des listes d'attentes.

Monsieur Denis Marceau tient à mentionner qu'il apprécie le travail gigantesque réalisé dans ce rapport et reconnaît qu'au niveau des étudiants, le manque de places est un très grand problème.

Monsieur Maurice Bernier demande des précisions quant à la volonté d'avoir une liste centralisée.

Madame Judith Laflamme, responsable des communications au Regroupement des centres de la petite enfance des Cantons-de-l'Est, informe l'assemblée de la problématique rencontrée pour les parents.

Monsieur Guy Fouquet fait remarquer que, tel que présenté dans le rapport, l'offre de service de garde ne doit pas être considérée uniquement comme une dépense, mais comme un investissement. Il s'agit d'un service complémentaire à offrir, d'un outil de développement pour attirer et retenir la main-d'œuvre et les étudiants.

Monsieur Jean Perrault abonde dans ce sens et que les priorités ciblées dans ce Plan s'inscrivent dans le Plan de développement de l'Estrie 2007-2012 et qu'il faudrait s'interroger davantage sur les actions concrètes à réaliser pour favoriser l'augmentation du nombre de places en Estrie. Il profite de l'occasion pour féliciter les auteurs de ce travail.

Sur ces propos, il est demandé d'apporter des corrections relativement aux clientèles prioritaires et d'y ajouter ce qui suit : « le développement de places en service de garde est considéré par les élus de la région comme un outil de développement permettant à la région d'augmenter sa prospérité en offrant des opportunités de conciliation travail, famille, étude ».

**CRÉ-08-076**

**Il est proposé par Denis Marceau  
appuyé par Maurice Bernier  
et résolu :**

QUE soit adopté le Plan régional d'accessibilité aux services de garde pour la région de l'Estrie : Développement de places additionnelles et accès à l'information tel que proposé, en y apportant les modifications citées ci-dessus.

**Adoptée à l'unanimité**

## **7.2 Avis sur le projet de refonte de la carte électorale**

Marie-Hélène Wolfe fait lecture du projet d'avis sur le projet de refonte de la carte électorale qui sera présenté par la CRÉ dans le cadre des consultations publiques de la Commission de la représentation électorale à Sherbrooke, le 8 mai prochain.

Monsieur Jean Perrault mentionne que le message livré doit comprendre le concept « d'occupation du territoire » et sur ce, des échanges s'en suivent.

Il est convenu d'ajouter aux recommandations ce qui suit : « Toutefois, à moyen terme, le législateur devrait amender la Loi électorale afin de considérer une réelle occupation durable et dynamique du territoire québécois. »

**CRÉ-08-077**

**Il est proposé par Marc Poulin  
appuyé par Gerald Badger  
et résolu :**

QUE soit adopté l'avis sur le projet de refonte de la carte électorale tel que proposé, en y apportant les modifications citées ci-dessus.

**Adoptée à l'unanimité**

---

8. **VARIA**

8.1 **Dépôt de documents**

- **Lettre de la Faculté d'administration de l'Université de Sherbrooke** - Demande de partenariat entre le GRAP Estrie et la CRÉ de l'Estrie.

**CRÉ-08-078** Il est proposé par **Alain Roy**  
appuyé par **Maurice Bernier**  
et résolu :

QUE soit acceptée la demande de partenariat avec le groupe de recherche régional d'action partenariale (GRAP) en économie sociale de l'Estrie dans le cadre d'un projet de recherche « les élus et l'économie sociale ».

**Adoptée à l'unanimité**

- **Lettre de Paysages Estriens – Comité du patrimoine paysager** - Lettre datée du 23 avril dernier informant la CRÉ de la précarité de la situation financière de l'organisme.

9. **PROCHAINE RÉUNION** : 18 juin 2008

10. **LEVÉE DE LA RÉUNION**

Tous les sujets ayant été traités, le président remercie les membres et déclare la séance close.

**CRÉ-08-079** Il est proposé par **Maurice Bernier**  
appuyé par **Laurian Gagné**  
et résolu :

DE déclarer la levée de la réunion à 11 h 25.

**Adoptée à l'unanimité**

---

ROGER NICOLET, président

---

SUZANNE DURIVAGE, secrétaire